

CONTRATS NATURA 2000

Préservation et restauration du patrimoine naturel et forestier dans les sites Natura 2000

Portail des aides

Accès aux demandes de Contrats Natura 2000 « partagées »

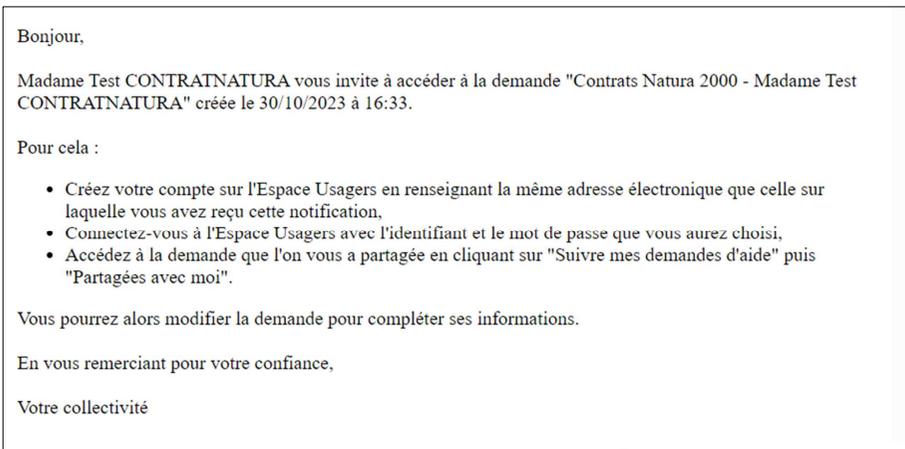
En tant qu'animateur de site Natura 2000, vous pouvez accéder à la demande en cours de saisie sur le portail des aides ou déposée par un porteur de projet, à condition :

- 1 – que vous ayez créé votre compte sur le portail des aides,
- 2 – que le porteur de projet partage son dossier avec vous lorsqu'il saisit sa demande (voir le mode d'emploi complet relatif au dépôt d'une demande).

L'accès aux demandes partagées, vous permet de renseigner le dossier, de le modifier ou d'ajouter des justificatifs tant que la demande n'a pas été transmise à la Région.

Si vous devez modifier une demande déposée, il faudra solliciter la Région pour qu'elle donne à nouveau accès au porteur de projet à son dossier.

Lorsqu'un porteur de projet partage sa demande avec vous, vous recevez un mail de ce type :



1 - Connectez-vous au portail des aides

Pour accéder au portail des aides, cliquez sur le lien suivant ou saisissez l'adresse dans la barre de recherche d'Internet :

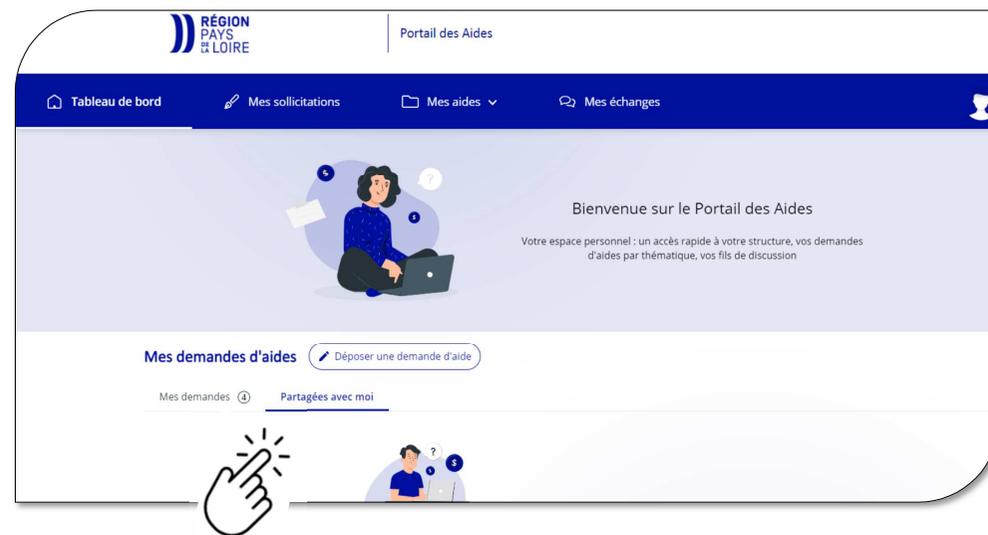
<https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/contrats-natura-2000>

Connectez-vous ou si vous n'avez pas de compte, consultez le support « Portail des aides - Mode d'emploi » pour le créer.

2 – Consultez, modifiez les demandes de Contrats Natura 2000

La connexion au portail des aides ouvre la page d'accueil ci-dessous.

Sur l'écran, cliquez sur « Partagées avec moi » pour faire apparaître les demandes auxquelles vous avez accès.



Il faut que le porteur de projet ait commencé la saisie de sa demande et ait cliqué sur le bouton « partager ma demande », pour que son dossier s'affiche sur votre page.

Vous trouverez les informations sur le partage de dossier dans le support « Portail des aides – Mode d'emploi », ainsi que les indications pour modifier la demande ou insérer des justificatifs.